



## Recueil de la jurisprudence

### Arrêt du Tribunal (deuxième chambre) du 13 septembre 2023 – Transformers Manufacturing Company/EUIPO – H&F (TMC TRANSFORMERS)

(affaire T-163/22)<sup>1</sup>

« Marque de l'Union européenne – Procédure d'opposition – Demande de marque de l'Union européenne figurative TMC TRANSFORMERS – Enregistrement international de la marque figurative antérieure TMC – Motif relatif de refus – Risque de confusion – Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009 [devenu article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001] »

1. *Marque de l'Union européenne – Procédure de recours – Recours devant le juge de l'Union – Compétence du Tribunal – Réexamen des faits à la lumière de preuves présentées pour la première fois devant lui – Exclusion*

(Règlement de procédure du Tribunal, art. 188 ; règlement du Parlement européen et du Conseil 2017/1001, art. 72)

(voir point 21)

2. *Marque de l'Union européenne – Définition et acquisition de la marque de l'Union européenne – Motifs relatifs de refus – Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires – Risque de confusion avec la marque antérieure – Critères d'appréciation*

[Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b)]

(voir points 42-44)

3. *Marque de l'Union européenne – Définition et acquisition de la marque de l'Union européenne – Motifs relatifs de refus – Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires – Risque de confusion avec la marque antérieure – Appréciation du risque de confusion – Détermination du public pertinent – Niveau d'attention du public*

[Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b)]

(voir points 45-47, 98)

<sup>1</sup> JO C 207 du 23.5.2022.

4. *Marque de l'Union européenne – Procédure de recours – Recours devant le juge de l'Union – Décision d'une unité de l'Office faisant partie du contexte de la décision de la chambre de recours*

*(Règlement du Parlement européen et du Conseil 2017/1001, art. 71, § 1, et 72)*

*(voir points 54, 55)*

5. *Marque de l'Union européenne – Définition et acquisition de la marque de l'Union européenne – Motifs relatifs de refus – Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires – Risque de confusion avec la marque antérieure – Marques figuratives TMC TRANSFORMERS et TMC*

*[Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b)]*

*(voir points 64, 75, 85, 86, 91-93, 95, 99)*

6. *Marque de l'Union européenne – Définition et acquisition de la marque de l'Union européenne – Motifs relatifs de refus – Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires – Similitude entre les produits ou services concernés – Critères d'appréciation*

*[Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b)]*

*(voir points 65, 66)*

7. *Marque de l'Union européenne – Définition et acquisition de la marque de l'Union européenne – Motifs relatifs de refus – Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires – Similitude entre les marques concernées – Critères d'appréciation – Marque complexe – Appréciation du caractère distinctif d'un élément composant une marque*

*[Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b)]*

*(voir points 76, 77, 87, 88)*

## **Dispositif**

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Transformers Manufacturing Company Pty Ltd est condamnée aux dépens.